

Plan d'Aide aux Clubs et aux CT des Pays de la Loire (2017-2021) AVRIL 2021





Le **Plan d'aide aux Clubs et aux CT** est la déclinaison du PST national. Ce plan propose d'aider les clubs et CT en soutenant des actions qui structurent et participent au développement des clubs.

A. 3 CRITERES A RESPECTER OBLIGATOIREMENT POUR OBTENIR CES AIDES

- 1) **100 % des membres du club (ou section) sont licenciés FFME.**
- 2) Le club possède un **Projet Associatif** (lien pour modèles : http://ffme-paysdelaloire.fr/?page_id=12648) et l'envoie à la ligue. La demande doit bien sûr être en accord avec le Projet Associatif du club.
- 3) Le club est présent aux AG du CT et de la ligue **OU** actif au sein des commissions fédérales du CT ou de la Ligue **OU** membre au Comité Directeur du CT ou Comité Directeur de la Ligue.

B. ACTIONS SOUTENUES PAR LA LIGUE ME des Pays de la Loire


| | Actions soutenues par la Ligue | Description de l'aide | Règle fédérale | Règle régionale |
|-----------------------|--|---|--|---|
| Création de club | <p>L'Aide à la création d'un club ffme dans la Région</p> <p>500€ matériel ou formation</p> | <p>Soit sur l'achat de matériel ou sur le financement de formations pour le club à hauteur de l'aide CT et ffme</p> | <p>aide limitée à 500€ et à hauteur de l'aide du CT est allouée aux clubs s'ils remplissent les conditions et envoient leur dossier PST d'aide à la création de club à la fédération. Deux dossiers sont consultables pour vous aider dans vos démarches, ils sont sur le site de la ffme voir lien ci-dessus.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation PST aide à la création de club 2. Dossier PST aide à la création de club | <p>La ligue aidera du même montant que celui accordé par la fédération et le CT par l'achat de matériel mis à disposition des clubs puis cédé aux clubs, (max 500€) ou d'un crédit sur la formation des bénévoles de 500€.</p> <p><i>Le matériel acheté par la ligue est mis à disposition du club par une convention. Le matériel sera ensuite cédé au club. Le matériel cédé ne pourra être loué ou revendu.</i></p> |
| Aides Evènementielles | <p>L'Aide à l'organisation d'une compétition nationale du circuit officiel</p> | <p>Aide à l'organisation d'un championnat de France PB, J ou S ou Coupe de France J ou S</p> | <p>REGLE REGIONALE : l'aide portera essentiellement sur la partie évènementielle du budget réalisé. La demande doit être faite par écrit 3 mois avant avec la présentation d'un budget prévisionnel détaillé (faisant apparaître la partie évènementielle séparée) et le plan de développement du club ou du CT. Le CoDir donne son avis sur le budget prévisionnel mais le montant définitif sera donné à réception du budget réalisé.</p> <p>Cette aide sera à hauteur de 25% maximum de la partie évènementielle réalisée avec un plafond de 2000€ par compétition</p> | |

| | | | | |
|-------------------------|---|--|---|--|
| Aide sur les Formations |  L'Aide à la formation moniteur escalade sportive | Prise en charge à 70% de la formation par la ligue cout de déplacements compris | Voir règlement des formations diplômantes | La ligue propose un stage. Les frais de stage et km sont pris en charge à 70%. Si cette formation n'était pas organisée par les PDL dans la saison, les frais seraient aussi pris en charge à 70%. |
| |  Aide à la Formation moniteur grands espaces (sur sne 3 longueurs) | Prise en charge à 70% de la formation cout de déplacements compris | Voir règlement des formations | La ligue propose un stage. Les frais de stage et km sont pris en charge à 70% (si cette formation n'était pas organisée par les PDL dans saison, les frais seraient aussi pris en charge à 70%). |
| |  Aide à la formation fédérale Sport santé niv1 et sport santé cancer (pro) niv 2  21 Formation pour les personnes en situation de handicap | Prise en charge à 70% de la formation par la ligue pour un encadrants de club présenté par son club | Voir règlement des formations diplômantes Voir formations recommandées par le Comité paralympique français | Les frais de stage et km sont pris en charge à 70%. La décision est étudiée en codir avant validation |
| | Aide de 100% sur les formations de juges et présidents de jury | Prise en charge à 100% de la formation par la ligue | Voir règlement des formations diplômantes | La ligue propose les formations de juges sur la région et inscrit gratuitement les licenciés région pdl, repas compris. Pour les formations PDJ hors région, prise en charge à 100% (déplacement compris). |
| | Aide de 50% sur les formations diplômantes (sauf | Prise en charge à 50% de la formation par la ligue | Voir règlement des formations diplômantes | La ligue propose les formations diplômantes sur la région et déduit 50% du montant total de la formation pour les licenciés région, |




Ligue Montagne et Escalade des Pays de la Loire

Maison des Sports- bat C- 44 rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES cedex 4


PLAN D'AIDE AUX CLUBS ET CT DES PAYS DE LA LOIRE

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| | ouvriers et moniteurs) | | | déplacement non compris.  Ajout en juin 21 de la formation CS Baby/Kid grimpe. |
| | Aide de 30% sur les formations des ouvriers | Prise en charge à 30% de la formation par la ligue | Voir règlement des formations diplômantes | La ligue propose les formations ouvriers club et ouvrier compétition niv1 et déduit 30% du montant total de la formation pour les licenciés région, déplacement non compris |
| Aide sur les Licences | REGLE REGIONALE pour toutes les aides sur licences 2019/2020 | | | |
| | Fichier Excel envoyé par la ligue en JUIN à compléter et renvoyer à la ligue fin juin début juillet (fin de saison). Pour saison prochaine 2020/2021 cotisation = 19€, 1/2 cotisation= 9,50€ à prévoir dans vos budgets. | | | |
| | Aide sur la Licence dirigeante de club | La ligue rembourse au club les 19€ de cotisation ligue. | Pour les dirigeantes de club au poste de présidente, secrétaire ou trésorière. Les noms doivent être mentionnés dans l'Intranet du club, onglet annuaire, dans les postes présidente, secrétaire, trésorière Fichier à compléter et renvoyer à la ligue | |
| | Aide sur la "Licence dirigeant" et/ou juge NON PRATIQUANT | La ligue rembourse au club les 19€ de cotisation ligue. | Pour les dirigeants de club NON PRATIQUANTS au poste de président, secrétaire ou trésorier. Les noms doivent être mentionnés dans l'Intranet du club, onglet annuaire, dans les postes président, secrétaire, trésorier. ou juges NON PRATIQUANTS ayant participé sur les compétitions régionales 2020 Fichier à compléter et renvoyer à la ligue | |
| Aide sur la licence famille (complémentaire à l'aide fédérale) | Pour la licence famille 1/2 cotisation par licencié est remboursée aux clubs, soit 9.50€ | Tarif licence famille à partir du 3 ^{ème} licencié | Vous pouvez extraire de votre fichier licenciés club les licences famille en faisant un tri sur Excel. Fichier à compléter et renvoyer à la ligue | |

Ligue Montagne et Escalade des Pays de la Loire
Maison des Sports- bat C- 44 rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES cedex 4

| | | | | |
|--|---|--|--|---|
| |  Aide à licence baby escalade | Pour un jeune ayant maximum 6 ans dans la saison entre septembre et le 31 aout. remboursement de la cotis ligue 19€ | Pas de règles nationales à cette action qui est du ressort de la ligue | Sur un créneau baby escalade mentionné dans l'Intranet du club 1 ^{er} onglet INFO à Présentation de la structure. Sans ces informations il ne peut y avoir de remboursement. Fichier à compléter et renvoyer à la ligue |
| |  Aide sur licence des encadrants Initiateurs actifs en club au cours d'une saison sportive | La ligue rembourse au club les 19€ de cotisation ligue (fiche de remboursement à demander par mail). | Pas de règles nationales à cette action qui est du ressort de la ligue | REGLE REGIONALE Personne active dans le club sur 1 saison complète. Non stagiaire. Initiateur sae , escalade, moniteur, entraineur niv 1 ou 2. Créneau encadré mentionné dans l'Intranet du club, 1 ^{er} onglet INFO dans Présentation de la structure. Fichier à compléter et renvoyer à la ligue |
| |  21 Aide sur licence des encadrants Initiateurs actifs en club au cours d'une saison sportive | La ligue rembourse au club les 19€ de cotisation ligue (fiche de remboursement à demander par mail). | Pas de règles nationales à cette action qui est du ressort de la ligue | REGLE REGIONALE Personne en situation de handicap moteur ou mental |

PLAN D'AIDE AUX CLUBS ET CT DES PAYS DE LA LOIRE

| | | | | |
|--------------------------------------|---|---|--|--|
| <p>Equipements SNE</p> | <p>Aide au financement de matériel d'équipement pour les SNE</p> <p>Aide uniquement pour les Comités Territoriaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 20% pris en charge par la ligue dans la limite du plafond voté en CA et bureau pour la saison. • 50% pris en charge par le club et/ou CT • 30% pris en charge par le Conseil Régional via les subventions | <p>Bourse SNE équipement</p> | <p>La demande doit être faite par écrit avec devis associé avant le 1^{er} novembre à la ligue qui valide la décision de subventionner le club ou le CT. Paiement sur facture avec photocopies des factures réglées ou factures au nom de la ligue.</p> |
| <p>Equipements SAE</p> |  <p>Aide uniquement pour les CTx</p> | <p>Aide aux déplacements des CTx sur les nouveaux projets de SAE dans son département</p> | <p>Pas de règle nationale associée à cette action qui est du ressort de la ligue</p> | <p>La Ligue attribuera une somme pour les déplacements des élus ou cadres salariés du CT qui ont effectués des déplacements pour un suivi de projet SAE sur leur département. Cette somme sera de 350€ maximum par CT.</p> |
| <p>Vêtements compétitions</p> | <p>Fourniture de vêtements aux bénévoles sur les compétitions régionales</p> | <p>La ligue fournit un tee-shirt aux juges sur les championnats régionaux. Une veste après 2 participations à un championnat régional</p> | <p>Pas de règle nationale associée à cette action qui est du ressort de la ligue</p> | <p>Suivi ligue des participations des juges sur les différents championnats régionaux.</p> <p>Les achats tee-shirt et vestes juges sont gérés par la ligue. La veste est attribuée aux juges ayant déjà officié sur 2 championnats régionaux, dans la ou les saisons passées.</p> |
| <p>Diplômes Jeunes</p> | <p>Evolution du Diplôme appelé « P'tit Off »</p> | <p>Diplôme ou Passeport aux jeunes bénévoles remis par le club qui en fait la demande avec tee-shirt ptit Off</p> | <p>Pas de règle nationale associée à cette action qui est du ressort de la ligue</p> | <p>Chaque club désireux de vouloir développer dans son club la mise en place du diplôme, a à sa disposition 2 documents : l'un pour préciser les objectifs du projet et l'autre pour préciser les compétences attendues chez le jeune. Les encadrants du club (initiateurs ou salariés), prendront connaissance de ces</p> |

Ligue Montagne et Escalade des Pays de la Loire

Maison des Sports- bat C- 44 rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES cedex 4

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | offert par la ligue aux clubs ou CT participants au projet | | documents pour vérifier les compétences et désigner à l'issue d'une saison les jeunes ayant les savoirs attendus. Il fera la demande à son CT pour l'obtention des tee-shirts à remettre aux jeunes. Le club fournit les noms des diplômés en fin de saison |
|--|--|--|--|--|

| | | |
|--|----------------------------|--|
| Date limite de dépôt des dossiers | Décision en Codir Ligue | Paiement après bilan transmis à la ligue |
| 1^{er} novembre année N-1 | Décembre ou janvier | année N+1 |

C. MISE EN OEUVRE

1. Aide pour la création d'un club en partenariat avec les CT

La règle fédérale: Une aide limitée à 500€ et à hauteur de l'aide du CT est allouée aux clubs s'ils remplissent les conditions et envoient leur dossier PST d'aide à la création de club à la fédération. Deux dossiers sont consultables pour vous aider dans vos démarches, ils sont sur le site de la ffme voir lien ci-dessus.

3. [Présentation PST aide à la création de club](#)
4. [Dossier PST aide à la création de club](#)

L'aide de la ligue : La ligue aidera du même montant que celui accordé par la fédération et le CT par l'achat de matériel mis à disposition des clubs puis cédé aux clubs, (max 500€) ou *d'une aide sur la formation des bénévoles*. *Le matériel acheté par la ligue est mis à disposition du club par une convention. Le matériel sera ensuite cédé au club. Le matériel cédé ne pourra être loué ou revendu.*

2. Aide à l'organisation d'une compétition nationale du circuit officiel

L'aide de la ligue :

L'aide portera essentiellement **sur la partie événementielle** du budget réalisé. La demande doit être faite par écrit **3 mois avant** avec la présentation d'un budget prévisionnel détaillé (faisant apparaître la partie événementielle séparée) et le plan de développement du club ou du CT. Le CoDir donne son avis sur le budget prévisionnel mais le montant définitif sera donné à réception du budget réalisé.

Cette aide sera à hauteur de 25% maximum de la partie événementielle réalisée avec un plafond de 2000€ par compétition

La demande doit parvenir à la ligue dans la limite des dates affichées en fin de document.

L'aide définitive sera accordée ensuite sur la présentation du budget réalisé détaillé.

3. Aide à la formation fédérale

Moniteur escalade sportive et Moniteur grands espaces, formation fédérale Sport santé niveau 1 et sport santé cancer niveau 2 et formation pour les publics en situation de handicap

L'aide de la ligue : Fournir le plan de développement du club et le budget prévisionnel de la formation si celle-ci se déroule hors territoire Pays de la Loire. 70% des frais **de stage et de déplacement** seront pris en charge par la ligue. Le club informe la ligue en début de saison et indique les coordonnées et référence de la personne à former. La ligue participe à 70% aux frais de déplacements étant donné que les sites sont éloignés de notre région. Dans le cas où la ligue organiserait la formation dans la saison, la réduction est directement appliquée, et la participation de la ligue reste valable pour un stage hors région.

AUTRES STAGES conditions :

Pour les **stages juges** organisés dans la région par la ligue, 100% de la formation est prise en charge par la ligue.

Pour les **stages de Présidents de jury**, tous les frais sont pris en charge, inscription, frais pédagogiques et de déplacement (gardez vos factures). Prévenir la ligue avant de vous inscrire en stage.

Ligue Montagne et Escalade des Pays de la Loire
Maison des Sports- bat C- 44 rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES cedex 4

Pour tous les stages diplômants organisés dans la région par la ligue, initiateurs, gestionnaire EPI, ouvrier de club, recyclage, équipeur, -50% sur les frais d'inscription sont appliqués.

Pour les stages ouvrier de compétition organisés dans la région par la ligue, -30% sur les frais d'inscription sont appliqués.

4. Aide sur les licences

Contactez la ligue par mail qui envoie au club les documents à compléter avec les noms et n° de licence des personnes concernées. Attention, vous ne pouvez cumuler les remboursements maximum 19€ par personne.

1. Pour les **dirigeants de clubs** : concerne le bureau uniquement, Présidente, secrétaire ou trésorière
2. Pour les **dirigeants de club valable si non pratiquants** (bureau uniquement Président, secrétaire ou trésorier)
3. Pour les **juges** remboursement si **non pratiquants**,
4. **Encadrants actifs en club** sur la saison et **titulaire de l'initiateur SAE minimum** (stagiaire non recevable),
5. **Licence baby** pour un enfant âgé de 6 ans maximum dans la saison
6. **Licence pour une personne en situation de handicap** moteur ou mental

Pour toutes ces licences de 1 à 6, la cotisation totale régionale est remboursée au club en fin de saison.

Pour la lic famille = ½ cotisation remboursée.

5. Aide au financement de matériel pour les SNE pour les Comités Territoriaux

La demande doit être faite par écrit **avec devis associé** **avant le 1^{er} novembre** pour l'année à suivre N+1, à la ligue qui valide la décision de subventionner le CT en CODIR. Paiement sur facture du CT avec photocopies des factures réglées ou factures au nom de la ligue.

La demande doit parvenir à la ligue dans la limite des dates affichées en fin de document.

L'aide de la ligue se répartit ainsi :

- 20% pris en charge par la ligue dans la limite du plafond voté en CoDIR pour la saison.
- 50% pris en charge par le club et/ou CT
- 30% pris en charge par le Conseil Régional via les subventions

La facture est remboursée à 100% puis la part CT est remboursée à la ligue.

6. Aide au financement de matériel pour les SAE pour les Comités Territoriaux

Ligue Montagne et Escalade des Pays de la Loire

Maison des Sports- bat C- 44 rue Romain Rolland - BP 90312 - 44103 NANTES cedex 4

Une aide aux déplacements concernant les projets de construction, rénovation de SAE. Déplacements des élus et/ou salariés du CTx sur présentation d'un fichier de suivi des actions sur la saison. L'aide est limitée à 350€ par CT.

7. Achat de vêtements pour les officiels de compétition

Les achats tee-shirt et vestes juges sont gérés par la ligue. La veste est attribuée aux juges ayant déjà officié sur **2** championnats régionaux, dans la ou les saisons passées.

8. Evolution du Projet P'tit Off

Ce projet est actuellement à l'étude pour modifications par des membres du Comité Directeur de la Ligue.

Le Principe : Chaque club désireux de vouloir développer dans son club ce projet, a à sa disposition 2 documents pour : préciser les objectifs du projet et préciser les compétences attendues chez le jeune. Les encadrants du club (initiateurs ou salariés), prendront connaissance de ses documents pour vérifier les compétences et désigner à l'issue d'une saison les jeunes ayant les compétences attendues. Il fera la demande à son CT pour l'obtention des tee-shirts à remettre au jeune.

Lien du site ligue sur le projet ptit off voir en bas de page : http://ffme-paysdelaloire.fr/?page_id=11863